

23	02/11/2021	BE 0689.588.440	14	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	21759.00116	A-app 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **PEASANDLOVE BELGIUM**

Forme juridique: Société à responsabilité limitée

Adresse: Rue des Anciens Etangs

N°: 40

Boîte:

Code postal: 1190 Commune: Forest

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0689.588.440

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

11-10-2018

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

30-09-2021

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-04-2020

au

31-03-2021

Exercice précédent du

01-04-2019

au

31-03-2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent ne sont pas identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-app 6.1.1, A-app 6.1.3, A-app 6.2, A-app 6.5, A-app 6.6, A-app 6.7, A-app 7.1, A-app 7.2, A-app 8, A-app 9, A-app 10, A-app 11, A-app 13, A-app 14, A-app 15, A-app 16, A-app 17

<p style="text-align: center;">LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE</p>

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

SCHEEPERS Jean-Patrick

Avenue Maréchal Ney 17
1180 Uccle
BELGIQUE

Début de mandat: 29-01-2018

Fin de mandat: 15-10-2020

Administrateur

BRASSIER Nicolas

Rue de la Seine 6
78670 Medan
FRANCE

Début de mandat: 15-10-2020

Administrateur

N°	BE 0689.588.440		A-app 2.2
----	-----------------	--	-----------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ont été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
MLA ACCOUNTANCY SRL BE 0895.200.033 Avenue Château de Walzin 3/21 1180 Uccle BELGIQUE	2233123EFF08	A B

* Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>320.027</u>	<u>392.039</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	320.027	392.039
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	320.027	392.039
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>14.779</u>	<u>41.778</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		1.980
Stocks		30/36		1.980
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	7.541	27.572
Créances commerciales		40	7.529	2.976
Autres créances		41	12	24.596
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	6.528	11.996
Comptes de régularisation		490/1	710	230
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	334.806	433.816

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute (+)/(-)		9900	57.482	80.144
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62	106.591	81.977
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	78.652	47.386
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	564	28.952
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	71	14.694
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-128.396	-92.866
Produits financiers	6.4	75/76B	915	2
Produits financiers récurrents		75	915	2
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	7.367	10.235
Charges financières récurrentes		65	7.367	10.235
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-134.849	-103.098
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	-134.849	-103.098
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	-134.849	-103.098

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-307.132	-172.284
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-134.849	-103.098
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-172.284	-69.185
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	-307.132	-172.284
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8199P	XXXXXXXXXX	497.867
8169	6.640	
8179		
8189		
8199	504.507	
8259P	XXXXXXXXXX	
8219		
8229		
8239		
8249		
8259		
8329P	XXXXXXXXXX	105.828
8279	78.652	
8289		
8299		
8309		
8319		
8329	184.480	
22/27	320.027	

N°	BE 0689.588.440	A-app 6.3
----	-----------------	-----------

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

DETTES GARANTIES

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
42	41.786
8912	97.369
8913	
8921	
891	
901	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
892	
902	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

RÉSULTATS

PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	3	2,7
76		
76A		
76B		
66	71	14.694
66A	71	14.694
66B		
6502		

N°	BE 0689.588.440	A-app 6.8
----	-----------------	-----------

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES D'EVALUATION DE L'INVENTAIRE -

1.1 FRAIS D'ETABLISSEMENT

Les frais d'établissement sont :

1. pris en charge au moment où ils sont engagés,
 2. amortis au taux de 20 % (minimum 20 %), conformément à l'A.R. du 29/04/2019.
- Exemple de frais de restructuration prévus à l'A.R. du 29/04/2019.
1. indemnités de préavis et charges de prévisions : étalement de l'amortissement sur la période normale de préavis ;
 2. les frais d'études sont assimilés aux frais d'établissement ;
 3. le matériel nouveau produit par l'entreprise sera amorti normalement dès sa mise en exploitation et transféré en immobilisations corporelles ;
 4. les charges exceptionnelles, les frais de déménagement, les frais de recyclage du personnel, etc, sont amortis au taux minimum de 20 % l'an.

1.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Elles sont valorisées à leur prix d'acquisition.

Utilisation limitée dans le temps

(exemple : frais de recherches et de mises au point, concession, brevets, licences, goodwill et plus-value d'apport).

Celles-ci font l'objet d'amortissement linéaires aux taux qui sont les suivants : 20% l'an.

Utilisation non limitée dans le temps

(exemple : goodwill, plus-value d'apport, etc).

Des réductions de valeur (et non des amortissements), sont appliquées en cas de dépréciation durable.

1.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur valeur d'acquisition, de revient, ou d'apport, y compris les frais accessoires.

Utilisation limitée dans le temps

Les immobilisations corporelles à utilisation limitée dans le temps font l'objet d'amortissements linéaires ou dégressifs

- aux taux suivants :

ActifTauxType

Immeubles3,33%Linéaire

Installations20%Linéaire

Machines et outillage20%Linéaire

Mobilier et matériel de bureau20%Linéaire

Matériel informatique33,33%Linéaire

Matériel roulant20%Linéaire

Aménagement des locaux10%Linéaire

Les immobilisations en cours (exemple : constructions), sont amorties à partir de l'exercice au cours duquel elles sont achevées.

Les immobilisations corporelles désaffectées ou qui ont cessé d'être affectées durablement à l'activité de l'entreprise, font l'objet d'amortissements exceptionnels pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Utilisation non limitée dans le temps

Les terrains font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciations durables.

1.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les participations et créances sont inscrites à leur prix d'acquisition déduction faite des montants non appelés. Toutefois, une évaluation individuelle de chaque participation est établie en tenant compte de différents critères tels que la situation, la rentabilité et les perspectives de la société dont une participation est détenue.

Les créances et les cautionnements sont inscrits à leur valeur nominale.

Les moins-values constatées sur les immobilisations financières font l'objet de réductions de valeur selon le prescrit de l'A.R. du 29/04/2019.

1.5 CREANCES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS

Les créances sont reprises à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet de réductions de valeur si des risques de non-récupération, de moins-value ou de dépréciations probables existent.

1.6 STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION

Approvisionnements (matières premières et fournitures) :

N.A.

En-cours de fabrication :

N.A.

Produits finis marchandises :

N.A.

Commande en cours d'exécution :

N.A.

Réductions de valeur :

N.A.

1.7 PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Les composants de ces rubriques sont repris à leur valeur nominale.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value durable.

1.8 PLUS-VALUES DE REEVALUATION

Les plus-values de réévaluation sont traitées en conformité avec le droit comptable.

1.9 SUBSIDES EN CAPITAL

Les subsides en capital sont repris pour les montants reçus. Des réductions échelonnées sont déduites au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux immobilisations pour l'acquisition desquelles lesdits subsides ont été obtenus, et le cas échéant, à concurrence du solde, en cas de réalisation ou de mise hors service de ces immobilisations.

1.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont individualisées et tiennent compte des risques prévisibles, conformément à l'A.R. du 29/04/2019. Elles font l'objet de reprises dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle des risques et charges, en considération desquelles elles ont été constituées.

1.11 DETTES A PLUS D'UN AN ET UN AN AU PLUS

Les emprunts et les dettes sont évalués à leur valeur nominale. Elles sont majorées, le cas échéant, des intérêts de retard ou d'autres pénalités dues.

1.12 EVALUATION DES ACTIFS ET PASSIFS LIBELLES EN DEVICES

Les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis en € d'après les modalités suivantes :

"Créances à un an au plus, placements de trésorerie et valeurs disponibles au cours le plus bas entre le cours historique et le cours acheteur à la date de clôture.

"Dettes à un an au plus, et établissement de crédit : au cours le plus élevé entre le cours historique et le cours vendeur à la date de clôture.

"Créances et dettes à plus d'un an : cours historique

Fait à ...

Le ...

Administrateurs,

N°	BE 0689.588.440		A-app 6.9
----	-----------------	--	-----------

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

Il ressort du compte de résultats établi au 31 mars 2021 que la société a subi pour l'exercice 2019-2020, une perte de € 103.098,03 et pour l'exercice 2020-2021, une perte de € 134.848,78, de sorte que l'article 3 :6 §1, 6° du CSA est applicable.

L'administrateur propose la poursuite des activités de la société et le maintien des règles d'évaluation.

Tels que prévu par l'article 3 :6 §1, 6° du CSA, l'organe d'administration justifie la continuité de la société de la manière suivante :

La perte de l'exercice actuel et celle de l'exercice précédent ont été causées par des circonstances exceptionnelles telles que le lancement d'un nouveau concept et de la crise sanitaire liée au COVID-19. En effet, depuis mars 2020, la société a commencé à subir une importante perte de chiffre d'affaires. De plus, la principale dette de la société concerne son associé majoritaire URBAN FARM COMPANY qui, a fait savoir qu'il n'exigerait pas le remboursement de sa créance à court terme de sorte que la continuité de la société n'est pas menacée. Il a même été décidé de procéder à une augmentation de capital de PeasandLove Belgium par remontée des comptes courants de URBAN FARM COMPANY. L'associé majoritaire est d'ailleurs lui-même en augmentation de capital via une levée de fonds qui sera effective d'ici à mars 2022.

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	
		(exercice)	(exercice)	(exercice)	(exercice précédent)	
Nombre moyen de travailleurs	100	2,6	2	3	ETP	2,7 ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	4.929	799	5.728	T	4.504 T
Frais de personnel	102	91.723	14.868	106.591	T	81.977 T

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	2		2,6
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	1		1
Contrat à durée déterminée	111	1	1	1,6
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	2	1	2,6
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	2	1	2,6
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121			
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	1		1
Ouvriers	132	1	1	1,6
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	3	12	6,5
305	4	16	7,9

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	